

TRAMWAY ENERGIE DIJON (TED)



AS au capital de 528 421 €

Siège social

76 avenue Raymond Poincaré

21000 Dijon

RCS DIJON 519 029 078

SIRET 519 029 078 00028

NAF 4222Z

Tva Intracom FR81 519 029 078

Rapport annuel 2023

Article 23.2 DU CONTRAT DE PARTENARIAT DU 01 JUILLET 2010
POUR LA MISE EN OEUVRE DU TRAMWAY DE DIJON

Sommaire

Les obligations en termes de contrôle	3
Rapport annuel.....	3
Annexes	6

Les obligations en termes de contrôle

Afin de permettre le suivi de l'exécution du Contrat et en application de l'article L. 1414-14 du CGCT, le Titulaire établit un rapport annuel pendant toute la durée du présent contrat, aux fins de présentation par le Grand Dijon à son assemblée délibérante ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux.

Ce rapport est fourni avant le 1^{er} mai de chaque année, comporte l'ensemble des données comptables, techniques et financières nécessaires à l'exercice de son contrôle par le Grand Dijon. Il est établi, dans les quatre mois suivant la fin de la période qu'il retrace, de manière à permettre la comparaison entre l'année qu'il retrace et la précédente.

Les pièces justificatives des données contenues dans le rapport sont tenues par le Titulaire à la disposition du Grand Dijon.

Rapport annuel

Conformément aux dispositions de l'article R. 1414-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport contient :

1/ Les données économiques et comptables suivantes :

- a) le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du Contrat, rappelant les données présentées l'année précédente au même titre et présentant les données utilisées pour les révisions et indexations contractuelles et les justifications des prestations extérieures facturées à l'exploitation ;
(Cf. Annexe 1)
- b) une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputés au compte de résultat de l'exploitation, avec, le cas échéant, la mention des changements, exceptionnels et motivés, intervenus au cours de l'exercice dans ces méthodes et éléments de calcul ;
(Cf. Annexe 2)
- c) un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du Contrat, et le tableau d'amortissement de ce patrimoine ;
(Cf. Annexe 3)
- d) un compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du contrat, mise en comparaison, le cas échéant, avec les tableaux relatifs à l'amortissement et au renouvellement de ces biens et immobilisations ;
(Cf. Annexe 4)

- e) un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année ; **(Cf. Annexe 5)**
- f) les engagements à incidences financières liés au Contrat et nécessaires à la continuité du service public ; **(Cf. Annexe 6)**
- g) les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat. **(Cf. Annexe 7)**

Le rapport annuel comporte un compte rendu financier de l'année écoulée et une prévision pour l'année en cours, lequel compte rendu financier comporte :

- Les comptes sociaux annuels du Titulaire ; **(Cf. Annexe 8)**
- Un état mis à jour du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués (inventaire valorisé, valeurs brutes, valeurs nettes, identification des nouveaux éléments d'actifs de l'année ou des mises au rebut de l'année) ; **(Cf. Annexe 9)**
- Un état des financements engagés et des valeurs résiduelles financières ; **(Cf. Annexe 10)**
- Un état analytique des produits et charges de l'exploitation qui fasse apparaître les produits et les charges directes et indirectes et distingue les produits et charges fixes des produits et charges variables, ainsi que les clés de répartition ; **(Cf. Annexe 11)**
- L'inventaire annuel des investissements (valorisés) réalisés sur l'exercice, et le suivi du compte de réserve prévu contractuellement ; **(Cf. Annexe 12)**
- Suivi de la fourniture d'énergie ; **(Cf. Annexe 13)**
- La liste des opérations de Maintenance Courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice ; **(Cf. Annexe 14)**
- Tout engagement à incidence financière. **(Cf. Annexe 15)**

2/ Le suivi des indicateurs correspondant :

- a) aux objectifs de performance prévus au C de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales; **(Cf. Annexe 16)**
- b) à la part d'exécution du contrat confiée à des PME et à des artisans ; **(Cf. Annexe 17)**
- c) au suivi des recettes annexes perçues par le Titulaire en application de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales ; **(Cf. Annexe 18)**
- d) aux pénalités demandées au Titulaire en vertu de l'article L 1414-12 du du Code général des collectivités territoriales et à celles acquittées par lui. **(Cf. Annexe 19)**

Fait à Dijon, le 3 Avril 2024

Le Président,
Yannick KOPEC

DocuSigned by:

F363B4D50F1F442...

TRAMWAY ENERGIE DIJON SAS
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
SIREN 519 029 078
Siège administratif
IMMEUBLE NE.ST
49-51 rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE

Annexes

<u>Annexe 1</u>	Bilan / Compte de résultat
<u>Annexe 2</u>	Méthodes comptables
<u>Annexe 3</u>	Etats du patrimoine immobilier
<u>Annexe 4</u>	Compte rendu des autres biens et immobilisations
<u>Annexe 5</u>	Etat des dépenses de renouvellement
<u>Annexe 6</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 7</u>	Ratios et Coûts
<u>Annexe 8</u>	Comptes sociaux
<u>Annexe 9</u>	Etat du patrimoine engagé
<u>Annexe 10</u>	Etat des financements engagés
<u>Annexe 11</u>	Etat analytique des produits et charges directes de l'exploitation
<u>Annexe 12</u>	Inventaire des investissements et compte de réserve
<u>Annexe 13</u>	Fourniture d'énergie
<u>Annexe 14</u>	Opérations de Maintenance courante
<u>Annexe 15</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 16</u>	Objectifs de performance
<u>Annexe 17</u>	Part d'exécution confiée à des PME et des artisans
<u>Annexe 18</u>	Recettes annexes
<u>Annexe 19</u>	Pénalités

Annexe 1**BILAN / COMPTE DE RESULTAT**

BILAN	(en milliers d'euros)	2023	2022
<u>ACTIF</u>			
Immobilisations Brutes		61 009	61 009
Amortissements		- 29 592	- 26 976
Stocks et En-cours			
Créances		57 334	61 486
Disponibilités		1 532	1 576
	Total	90 283	97 095
<u>PASSIF</u>			
Capitaux Propres		763	752
Subvention		4 240	4 579
Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes		42 859	46 037
Produits constatés d'avance		42 421	45 726
	Total	90 283	97 095

COMPTE DE RESULTAT	(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits d'exploitation		6 903	7 296
Charges d'exploitation		- 5 639	- 5 913
	Résultat d'exploitation	1 264	1 384
Produits financiers			
Charges financières		- 1 400	- 1 505
	Résultat financier	- 1 400	- 1 505
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		339	339
	Résultat exceptionnel	0	0
IS		-52	-60
	RESULTAT NET APRES IS	151	158

Annexe 2

METHODES COMPTABLES

La méthode globale est applicable depuis la mise à disposition du bien.

La méthode globale appliquée pendant la phase d'exploitation prévoit :

- le rattachement des charges aux produits en respectant la linéarité du chiffre d'affaires,
- l'application de la méthode à l'avancement dans le cadre d'un contrat à long terme dit « contrat global », les loyers sont reconnus linéairement (selon les termes prévus par le contrat de PPP),
- les charges d'amortissement de la phase construction sont comptabilisées linéairement sur la durée du contrat et les autres charges font l'objet d'une régularisation pour être lissées sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires est constaté au cours de la phase d'exploitation. Il est composé principalement de loyers prévus dans le contrat de partenariat public privé, et plus précisément de :

- Loyer financier correspondant au remboursement des coûts d'investissements et frais financiers intercalaires,
- Redevance Exploitation Maintenance,
- Redevance GER : Gros Entretien Renouvellement,
- Redevance gestion SPV (correspond au paiement des frais de structures de la SPV),
- Loyers sous réserve de réalisation de travaux. Ces loyers étant des revenus sous condition suspensive, ils sont comptabilisés en avances reçues jusqu'à la réalisation des travaux.
- Travaux annexes,

Annexe 3

ETATS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les immobilisations construites pendant la phase de construction sont amorties selon une approche globale (par tranche de mise en service) et ce jusqu'à la fin du contrat.

La date de mise en service de chaque phase de travaux déclenche l'activation des immobilisations et le début des amortissements.

Les Constructions sont amorties linéairement sur une durée prévue entre 20 et 24 ans.

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2023	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2023
Valeurs brutes	884				884
Amortissements et dépréciations	- 383		- 37		- 420
Valeurs nettes	501		- 37		463

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2023	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2023
Valeurs brutes	60 124				60 124
Amortissements et dépréciations	- 26 592		- 2 579		- 29 171
Valeurs nettes	33 532		- 2 579		30 953

Tableau d'amortissement prévisionnel (en milliers d'euros)

Année	Valeur restante	Amortissement	Valeur résiduelle
2012	61 009	813	60 196
2013	60 196	2 615	57 581
2014	57 581	2 616	54 965
2015	54 965	2 616	52 349
2016	52 349	2 616	49 733
2017	49 733	2 616	47 117
2018	47 117	2 616	44 501
2019	44 501	2 616	41 885
2020	41 885	2 616	39 269
2021	39 269	2 617	36 652
2022	36 652	2 617	34 035
2023	34 035	2 617	31 418
2024	31 418	2 617	28 801
2025	28 801	2 617	26 184
2026	26 184	2 617	23 567
2027	23 567	2 617	20 950
2028	20 950	2 617	18 333
2029	18 333	2 617	15 716
2030	15 716	2 617	13 099
2031	13 099	2 617	10 482
2032	10 482	2 504	7 978
2033	7 978	2 282	5 696
2034	5 696	2 282	3 414
2035	3 414	2 282	1 132
2036	1 132	1 132	0
		61 009	

Annexe 4

COMPTE RENDU DES AUTRES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Non applicable sur le projet

Annexe 5

ETAT DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Pour la douzième année d'exploitation, nous avons identifié que certaines prestations n'avaient pas été tracées dans les précédents échanges. A savoir, le remplacement des batteries en stations voyageurs, le remplacement des batteries en sous stations (selon l'Annexe 6 article II.5. Remplacement des batteries des onduleurs), le remplacement d'onduleurs photovoltaïques (Annexe 6 article VIII.2. Onduleurs) depuis la 10ème année d'exploitation de ces installations, l'ensemble des équipements de sonorisation (Annexe 6 article VII.3.1. Sonorisation) dans un soucis de compatibilité et pour éviter une rupture technologique.

Il a été également réalisé le remplacement de la supervision SERELEC qui n'était pas prévu dans le GER pour un montant de 102 000€HT (valeur 2021).

Nous vous informons qu'en adéquation avec l'Annexe 6 (Plan de gros entretien / renouvellement) du Contrat de Partenariat plus précisément l'article VI.6 Kits diode des lanternes Alumix2 & Nautile, il est convenu d'un remplacement de l'ensemble des kits diodes pour les éléments suivant :

- Kits diodes blanc pour R17
- Kits diodes pour R11 rouge et vert
- Kits diodes pour R12
- Kits diodes pour A13b

De plus, conformément avec l'Annexe 6, dans l'article VII.4 Réseaux RMS, il est convenu d'un changement de la totalité des éléments actifs du réseau, à savoir les switchs et les commutateurs.

Ensuite, toujours selon l'Annexe 6 et l'article VIII.2. Onduleurs, il est prévu un changement de deux onduleurs par an à partir de la 10ème année d'exploitation. Conformément à cela nous proposons le remplacement de ces 2 onduleurs.

Pour finir, selon l'Avenant 6 au PPP, signé en 2022, nous réaliserons les trois prestations par an de traitement antigivre pour la ligne aérienne de contact (LAC) pour un cout par an de 60 000 € HT (valeur 2020).

Annexe 6

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.23	31.12.22
<u>ENGAGEMENTS DONNES :</u>		
Avals, cautions et garanties		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Autres : Cession créance professionnelle	0	0
Total	0	0
<u>ENGAGEMENTS REÇUS :</u>		
Abandons de créances / Subventions		
Garantie financière d'achèvement - Tranche 1	0	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 2	0	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 3	0	0
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 1 et 2	296	296
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 3	8	8
Garantie à première demande – Responsabilité Constructeur	0	0
Garantie à première demande – Responsabilité Mainteneur	2 717	2 717
Autres		
Total	3 021	3 021

Annexe 7

RATIOS ET COUTS

1/ Ratios annuels de rentabilité

a) Ratio de rentabilité économique

(en milliers d'euros)	31/12/2023	
<u>Résultat d'Exploitation</u> Produit Exploitation C.A.	<u>1 264</u> 6 880	18.4 %

b) Ratio de rentabilité interne

(en milliers d'euros)	31/12/2023	
<u>Bénéfice net</u> Produit Exploitation C.A.	<u>158</u> 6 880	2.2 %

2/ Répartition entre le Coût des Fonds Propres et le Coût de la Dette

(en milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2023	Coûts au 31.12.2023
Dette Dailly	33 280	1 385
Dette Projet	0	0
Dettes Subordonnée Actionnaires	0	15
Valeurs nettes	33 280	1 400

Annexe 8

COMPTES SOCIAUX

(Cf. 5 pages annexées en fin du rapport + Annexe 1)

Annexe 9**ETAT DU PATRIMOINE ENGAGE**

(Cf. Annexe 3)

Annexe 10**ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES**Mouvements des emprunts :

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2023	Souscriptions	Remboursements	Soldes au 31.12.2023
Dettes Dailly	35 161		1 881	33 280
Dettes Projet	0		0	0
Dettes Subordonnée Actionnaire	260		260	0
Valeurs nettes	37 441		2 141	33 280

Annexe 11**ETAT ANALYTIQUE DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTES DE L'EXPLOITATION**

	COUTS FIXES		COUTS VARIABLES	
(en milliers d'euros)	Financier (Loyer R1)	Service (Loyer R4)	Exploitation (Loyers R2 R3 R5)	Autres
Résultat avant IS	134	70	0	0

Annexe 12**INVENTAIRE DES INVESTISSEMENTS**

(Cf. Annexe 3)

COMPTE DE RESERVE

Non applicable sur le projet

Annexe 13

FOURNITURE D'ENERGIE

A l'issue de la consultation organisée par le Grand Dijon en 2021, la fourniture d'électricité (contrats C2, C3 et C4) a été confiée à EDF pour 4 ans à travers un marché subséquent.

Les marchés subséquents sont les marchés passés sur le fondement d'un accord-cadre. Ces marchés peuvent compléter les dispositions de l'accord-cadre sans le modifier substantiellement.

L'accord-cadre a pour caractéristique essentielle de séparer la procédure proprement dite de choix du ou des fournisseurs de l'attribution des commandes ou des marchés effectifs.

Par conséquent TED SAS n'a plus, pour cette période de 4 ans, à proposer d'offre de fourniture d'énergie pour le Tramway tel que prévu au Contrat de Partenariat.

Le Service Energie du Grand Dijon, porteur du dossier, devra avant la mi-2025 informer TED de son choix pour la période suivant le 31/12/2025 (nouvel AO et/ou offre à remettre par TED)

Annexe 14

OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE

Les opérations de maintenance courante ce sont poursuivies en 2023. Les opérations se sont déroulées conformément au plan de maintenance prévu.

Des rapports mensuels relatifs aux suivis des activités du Groupement Entretien Maintenance sont établis.

Annexe 15

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Cf. Annexe 6)

Annexe 16

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Ci-dessous le tableau de synthèse pour l'année 2023

		01/01/23 au 31/12/23					
		Seuil 1	Taux	Seuil 2	Taux	Etat	Pénalités
CD1	Kilomètres perdus	0,20%	2 €/km	1,00%	4 €/km	0,00 km	0 €
CD2-1	Perte énergie avec impact tramway	4,5 h	600 €/h	27 h	1 200 €/h	0,07 h	0 €
CD2-2	Perte énergie sans impact tramway	31 h	400 €/h	310 h	800 €/h	2,23 h	0 €
CD3-1	Perte supervision au PCC	2,5 h	400 €/h	30 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD3-2	Autre défaillance PCC/Réseaux	32,5 h	40 €/h	325 h	100 €/h	0,00 h	0 €
CD4-1	Défaillance SIGF avec impact en ligne	4 h	600 €/h	24 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD4-2	Défaillance SIGF sans impact en ligne	30 h	40 €/h	300 h	100 €/h	22,70 h	0 €
CD5-1	Défaillance SLT avec intervention police	35 h	400 €/h	351 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD5-2	Défaillance SLT sans intervention police	37,5 h	40 €/h	374 h	80 €/h	25,75 h	0 €
CD6-1	Défaillance d'éclairage sur toute une zone	24 h	400 €/h	300 h	800 €/h	2,08 h	0 €
CD6-2	Défaillance EP localisée (5 points max)	42,5 h	40 €/h	425 h	80 €/h	0,00 h	0 €
CD7-1	Perte d'un sous ensemble courants faibles	24 h	400 €/h	240 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD7-2	Défaillance d'un équipement courants faibles	300 h	40 €/h	600 h	80 €/h	41,05 h	0 €

Nota : Les seuils restent ceux antérieurs à l'avenant n°5, cité précédemment à l'annexe 5. Les seuils sont augmentés dans cet avenant, en cohérence avec l'augmentation du nouveau périmètre.

Nota : le calcul du CD1 bien que non arrêté avec le délégataire de la DSP, les premiers calculs de ce dernier sont de même ordre (Pour mémoire le 1er seuil est : 4 234 km)

Annexe 17

PART D'EXECUTION CONFIEE A DES PME ET DES ARTISANS

Conformément aux prévisions pour l'année 2023 le Groupement Entretien Maintenance a mis en œuvre les dispositions prévues :

- A l'Article 41.1 du Contrat de Partenariat, relatif à la sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans

Sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans

Au 31 décembre 2023, la part d'exécution confiée à des PME et artisans sur l'exercice s'élève à 11,33 %
L'objectif contractuel fixé à 5% pour la période de Maintenance est atteint.

Le tableau en fin de section donne la principale liste des petites et moyennes entreprises avec lesquelles des contrats de sous-traitance ont été conclus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Partenariat.

Les critères de sélection pour les PME ou artisans concernés, sont conformes à l'article 8 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 relatif aux contrats de partenariats.

La définition retenue est celle de l'Article 41.1, basée sur le décret d'application n°2008-1354, et rappelée ci-dessous :

« La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions ».

Conformément à l'interprétation d'usage de cette réglementation, les sous-traitants de second rang du Groupement Entretien Maintenance, n'ont pas été retenus.

Conformément à l'article 41.1, le décompte présenté ne considère pas comme des petites et moyennes entreprises, les entreprises qui ne sont pas autonomes, c'est-à-dire ayant une entreprise actionnaire avec une participation majoritaire dans le capital, lorsque la consolidation du résultat de cette entreprise actionnaire dépasse les limites de définition d'une PME.

La vérification des critères de sélection a été faite sur le site infogreffe.fr.

De plus, l'activité de maintenance est réalisée à 100% par les filiales du groupe INEO à Dijon.

Liste des PME et artisans en sous-traitance identifiée au 31/12/2023 :

GEM	Montant commandé	Montant facturé	Période	Siège social	Code postal
Raison Sociale					
1-PEK	4 525,44 €	4 525,44 €	Année 2023	PLOMBIERES LES DIJON	21370
Aléo Center	3 765,84 €	3 765,84 €	Année 2023	DIJON	21000
Galland	1 180,00 €	1 180,00 €	Année 2023	LA LANDE DE FRONSAC	33240
Mazoyer	1 276,22 €	1 276,22 €	Année 2023	BROCHON	21220
Solutrans	5 315,00 €	5 315,00 €	Année 2023	BELLENEUVE	21310
RCI	15 669,63 €	15 669,63 €	Année 2023	TOURNON SUR RHONE	07300
Sétéo	2 268,42 €	2 268,42 €	Année 2023	SAINT APOLLINAIRE	21850
AVS Communication	985,00 €	985,00 €	Année 2023	DIJON	21000
Kremer - Cablerie de Bourgogne	1 238,80 €	1 238,80 €	Année 2023	DIJON	21000
CEEC	99 974,06 €	99 974,06 €	Année 2023	RUFÉY LES ECHIREY	21490
Mesurelec	1 937,66 €	1 937,66 €	Année 2023	ROUVRES EN PLAINE	21110
France élévateur	3 913,34 €	3 913,34 €	Année 2023	FLAVIGNY SUR MOSELLE	54630
AB Inter	6 800,00 €	6 800,00 €	Année 2023	SAINT GENIS POUILLY	1630
Capsys	5 870,00 €	5 870,00 €	Année 2023	BERNIN	38190
AM Contrôle Technique - Autovision	353,77 €	353,77 €	Année 2023	LONGVIC	21600
François Pierre	816,99 €	816,99 €	Année 2023	LONGVIC	21600
OCS2	597,45 €	597,45 €	Année 2023	NUITS SAINT GEORGES	21700
Presta LAC	8 520,00 €	8 520,00 €	Année 2023	PARAY VIEILLE PORTE	91550
Citroen JMJ - Automobile de Bourgogne	393,45 €	393,45 €	Année 2023	DIJON	21000
Cita Production	28 379,48 €	28 379,48 €	Année 2023	LAMARCHE SUR SAONE	21760
Doras Maçonnerie	19 201,00 €	19 201,00 €	Année 2023	LAMARCHE SUR SAONE	21760
ATR	22 050,67 €	22 050,67 €	Année 2023	QUETIGNY	21800
Mister Minut	135,12 €	135,12 €	Année 2023	DIJON	21000
Grav Déco	33,25 €	33,25 €	Année 2023	Saint Victor Sur Ouche	21410
Le Torrefacteur Quetignois	1 800,00 €	1 800,00 €	Année 2023	QUETIGNY	21800
Waterlogic	396,00 €	396,00 €	Année 2023	DIJON	21000
ERTF	1 260,00 €	1 260,00 €	Année 2023	COUTERNON	21560
O Mailey - Timetonic	20 705,00 €	20 705,00 €	Année 2023	CRESPIERES	78121
Lenoir Elec	10 316,43 €	10 316,43 €	Année 2023	GORCY	54730
Profil Plus	844,14 €	844,14 €	Année 2023	QUETIGNY	21800
Speechi	3 225,00 €	3 225,00 €	Année 2023	LILLE	59000
Salt and Pepper	1 480,00 €	1 480,00 €	Année 2023	DIJON	21000
Data 7	1 135,20 €	1 135,20 €	Année 2023	VERTOU	44120
Locmafer	10 435,00 €	10 435,00 €	Année 2023	PRECY SOUS THIL	21390
Eva Systemes	140,60 €	140,60 €	Année 2023	BOURGES	18000
Paragon	54,60 €	54,60 €	Année 2023	COSNE COURS SUR LOIRE	58200
PUM PLASTIQUE	104,46 €	104,46 €	Année 2023	DIJON	21000
Black Box	1 182,40 €	1 182,40 €	Année 2023		
MANUTAN	60,73 €	60,73 €	Année 2023	DIJON	21000
Total	288 340,15 €	288 340,15 €			
Objectif	100,00%	127 244,83 €			
%	11,33%	11,33%			

La consolidation fin 2023 est de 11.33 % pour un total de 288 340.15 €

Insertion sociale

Non applicable au Groupement Entretien Maintenance.

Annexe 18

RECETTES ANNEXES

Avenant 3 - Article 3.3.1 Travaux 2023 pour 58 k€

Annexe 19

PENALITES

Aucune pénalité n'est constatée sur l'exercice comptable 2023 de la société.

Annexe Comptes annuels

5 pages suivantes



TRAMWAY ENERGIE DIJON

76 Avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exercice d'une durée de 12 mois)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été arrêtés par le Président et présentent un chiffre d'affaires s'élevant à 6 773 387 euros, un résultat de 151 131 euros et un total de bilan de 90 282 537 euros.

Le président

Signature Electronique

DocuSigned by:

F363B4D50F1F442...

BILAN

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	884 702	420 807	463 895	501 016
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	884 702	420 807	463 895	501 016
Terrains	0	0	0	0
Constructions	60 123 973	29 171 186	30 952 787	33 532 084
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	60 123 973	29 171 186	30 952 787	33 532 084
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	61 008 675	29 591 993	31 416 682	34 033 100
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	6 369 484	0	6 369 484	6 262 490
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	6 369 484	0	6 369 484	6 262 490
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	50 664 345	0	50 664 345	54 602 487
Autres créances	201 013	0	201 013	310 426
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	50 865 358	0	50 865 358	54 912 912
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 531 999	0	1 531 999	1 794 601
TOTAL Disponibilités	1 531 999	0	1 531 999	1 794 601
Charges constatées d'avance	99 013	0	99 013	91 726
Total Actif Circulant (III)	58 865 854	0	58 865 854	63 061 730
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	119 874 529	29 591 993	90 282 537	97 094 830

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 528 421	528 421	528 421
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	52 842	52 143
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves	52 842	52 143
Report à nouveau	30 911	13 786
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	151 131	157 825
Subventions d'investissement	4 239 888	4 578 967
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 003 193	5 331 142
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	260 346
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 280 236	35 161 090
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	1 855
TOTAL Dettes financières	33 280 236	35 423 291
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 054 069	1 010 484
Dettes fiscales et sociales	8 489 654	9 546 603
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	34 574	57 053
TOTAL Dettes d'exploitation	9 578 298	10 614 139
Produits constatés d'avance	42 420 810	45 726 258
TOTAL DETTES (IV)	85 279 343	91 763 689
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	90 282 537	97 094 830

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	6 773 387	0	6 773 387	7 076 783
Chiffres d'affaires nets	6 773 387	0	6 773 387	7 076 783
Production stockée			106 994	212 354
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			22 380	7 245
Autres produits			2	2
Total des produits d'exploitation (I)			6 902 764	7 296 384
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			3 000 579	3 271 551
Impôts, taxes et versements assimilés			21 647	24 687
Salaires et traitements			0	0
Charges sociales			0	0
Dotations d'exploitation		Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 616 418	2 616 418
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			3	3
Total des charges d'exploitation (II)			5 638 647	5 912 660
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 264 117	1 383 724
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 399 979	1 505 321
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 399 979	1 505 321
RÉSULTAT FINANCIER			-1 399 979	-1 505 321
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-135 863	-121 597

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	339 080	339 080
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	339 080	339 080
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	339 080	339 080
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	52 086	59 658
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 241 844	7 635 463
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 090 712	7 477 638
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	151 131	157 825